

Amis mutualistes, bonne et heureuse année 2012

Pour la quatrième année consécutive j'ai le plaisir de vous présenter mes vœux pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Pour la quatrième année consécutive je me dois de vous présenter la vie de notre mutuelle, son bilan, ses résultats et nos espérances.

Et pour la quatrième année consécutive je n'ai que des nouvelles difficiles à vous annoncer.

En effet, lorsque j'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence de notre Mutuelle j'ai constaté que rien ne dépendait de nous, que nous étions toujours en bout de chaîne et que nous devons davantage subir qu'initier ; c'est ainsi que :

Jusqu'en 2007 la taxation de l'État sur les Mutuelles était de 1,75%, en 2009 elle est passée à 5,9% en 2011 elle s'est élevée à 9,4% et en 2012 elle s'élèvera à 13,27%.

C'est la solidarité qui est taxée et qui l'est deux fois puisque vos cotisations ne sont déjà pas défiscalisées.

Et, ce n'est pas tout,

Chaque année les dépenses de santé augmentent, la prévision pour 2012 est de 3,1% et il faudra en assurer la couverture.

Les médicaments à Vignettes Orange ne sont plus remboursés qu'à 15% par la Sécurité Sociale aussi pour 2012 avons-nous décidé d'en assurer la prise en charge.

Les forfaits journaliers d'hospitalisation ont augmenté.

L'âge moyen de nos adhérents augmente chaque année, les jeunes allant chercher ailleurs ce qu'ils croient être mieux, et nous devons garantir cela comme un risque « croissant »

Tous ces éléments contribuent à faire augmenter les cotisations sans que nous ayons la possibilité d'accomplir une action de maîtrise.

Les tâches administratives et financières se compliquent chaque année, nous sommes et allons être soumis au diktat de l'Europe avec « Solvabilité 2 » qui impose des règles que ne peuvent mettre en œuvre que des experts que nous n'avons pas les moyens de recruter et payer.

Rassurez-vous cependant, votre Mutuelle reste saine, c'est le résultat du prix que vous payez avec votre cotisation ; chaque exercice se termine avec une faible marge mais en restant positif ce qui nous permet de remplir les conditions requises pour conserver notre agrément délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

La raison et la sagesse nous amènent à chercher l'appui et la puissance d'une Mutuelle ayant les mêmes valeurs que nous : la Solidarité et la Territorialité, mais aussi et surtout l'absence de recherche de profit dans le cadre d'une gestion démocratique, notre représentation à son Conseil d'Administration est d'ailleurs actée si l'Assemblée Générale de 2012 confirme ses intentions émises en 2011.

C'est le seul moyen de sécuriser votre avenir mutualiste dans une structure qui nous ressemble et avec qui nous avons pris l'habitude de travailler : la Mutuelle Nationale Territoriale qui protège plus d'un million de personnes.

La MNT, créatrice d'UNITER, qui me permet aujourd'hui de vous communiquer la seule bonne nouvelle de cet éditorial, à savoir la parution du décret qui permettra à vos employeurs, s'ils le souhaitent, de participer à votre cotisation mutualiste.

Ce décret s'il ne répond pas à toutes nos attentes réaffirme cependant quelques principes fondamentaux auxquels nous sommes tous attachés :

- Le choix de la Mutuelle reste aux mutualistes et n'est pas transféré à l'employeur
- Les Comités Techniques Paritaires devront être consultés sur la participation qu'elle se fasse dans le cadre de contrat labellisés ou de Conventions de participation.
- La solidarité entre les générations est confirmée, les retraités seront traités comme les actifs (c'est la règle dans la plupart des mutuelles territoriales, cela reste l'exception ailleurs)
- Les contrats devront être labellisés ou faire l'objet de convention de participation, mais ils feront tous l'objet d'une surveillance

Malheureusement cette participation reste facultative, que ce soit en maintien de salaire ou en santé.

Il ne faut pas oublier qu'un fonctionnaire territorial malade plus de trois mois ne perçoit plus que la moitié de son salaire et que dans 80% des cas, s'agissant d'un agent de catégorie C, il passe alors en dessous du seuil de pauvreté.

Il reste beaucoup à faire, ce que nous avons obtenu c'est parce que nous étions unis, il faut le rester ou ne pas se plaindre.

Nos spécificités sont mises en évidence, soyez vigilants, je pense qu'il est important que nous restions entre nous pour mieux appréhender ces situations.

Une mutuelle n'est pas un produit de consommation, c'est d'abord un état d'esprit, un acte de solidarité qui s'établit d'autant mieux si les membres appartiennent au même groupe social ; nous ne craignons pas d'être comparés mais les comparaisons de contrats se font souvent sur le court terme et l'avenir est mésestimé.

Cet éditorial est sûrement mon dernier, puisque dans le cadre de la fusion envisagée, si nous gardons pour quelques années encore, notre identité dans le cadre d'une section particulière, nous deviendrons d'abord, une Section Départementale de la MNT et la proximité sera maintenue, mais nous nous inscrirons alors dans les publications nationales.

L'important c'est vous, c'est la Mutualité, c'est la Solidarité mais c'est VOUS surtout.

Sans votre confiance, sans votre adhésion à l'acte courageux de création de la MPCT77 il y aura bientôt 50 ans, par une poignée de territoriaux mus par un état d'esprit exemplaire, il n'y aurait rien eu, alors soyez fidèle à leur action, car ils l'avaient engagée pour vous.

Pour ma part je reste fier d'avoir apporté ma modeste contribution au fonctionnement de cette mutuelle, à qui le Président fondateur Georges Radet, avait tellement donné en lui donnant une renommée brillante dans le monde mutualiste territorial.

Soyez assurés que jusqu'à l'acte final de notre intégration dans la MNT je vous tiendrai informé de toutes les actions entreprises, rien ne vous sera imposé, vous resterez libre de vos choix, de votre adhésion, je reste et resterai à votre disposition.

Meilleurs sentiments mutualistes

Et bonne et heureuse année 2012